

REPUBLIQUE POPULAIRE DU CONGO

MINISTERE DU TRAVAIL ET DE LA  
PREVOYANCE SOCIALE

DIRECTION GENERALE DU TRAVAIL  
ET DE LA FONCTION PUBLIQUE

DIRECTION DE LA FONCTION PUBLIQUE

83/306 du 2/6/83

DECRET N° /MTPS.DGTFP.DFP.22025/13  
Portant intégration et nomination de  
Monsieur BILONGO Joachim dans les cadres  
de la catégorie A hiérarchie I du Per-  
sonnel Diplomatique et Consulaire.

LE PREMIER MINISTRE, CHEF DU  
GOUVERNEMENT.

(/ISAS :

(/u la Constitution du 6 Juillet 1979 ;  
(/u la loi 25/80 du 13.11.80 portant amendement  
de l'article 47 de la Constitution du 8.7.79 ;  
(/u la loi 15/62 du 3.2.62 portant statut général  
des fonctionnaires ;  
(/u l'arrêté 2087/FP du 21.6.58 fixant le règle-  
ment sur la solde des fonctionnaires ;  
(/u le décret 61/143 du 27.6.61 portant statut  
commun des cadres du Personnel Diplomatique et Consulaire ;  
(/u le décret 62/130/MF du 9.5.62 fixant le  
régime des rémunérations des fonctionnaires ;  
(/u le décret 62/195/FP du 5.7.62 fixant la  
hiérarchisation des diverses catégories des cadres ;  
(/u le décret 62/197/FP du 5.7.62 fixant les  
catégories et hiérarchies des cadres créées par la loi 15/62  
du 3.2.62 portant statut général des fonctionnaires ;  
(/u le décret 62/198/FP du 5.7.62 relatif à la  
nomination et à la révocation des fonctionnaires des cadres  
de l'Etat ;  
(/u le décret 63/81/FP-BE du 26.3.63 fixant les  
conditions dans lesquelles sont effectués des stages proba-  
toires que doivent subir les fonctionnaires stagiaires,  
notamment en ses articles 7 et 8 ;  
(/u le décret 67/50/FP-BE du 24.2.67 réglementant  
la prise d'effet du point de vue de la solde des actes  
réglementaires relatifs aux nominations, intégrations,  
reconstitutions de carrière et reclassements ;  
(/u le décret 74/470 du 31.12.74 abrogeant et  
remplaçant les dispositions du décret 62/196/FP du 5.7.62  
fixant les échelonnements indiciaires des fonctionnaires ;  
(/u le décret 79/154 du 4.4.79 portant nomination  
du Premier Ministre, Chef du Gouvernement ;  
(/u le décret 80/644 du 28.12.80 portant nomina-  
tion des Membres du Conseil des Ministres ;  
(/u le rectificatif 81/016 du 26.01.81 au décret  
80/644 du 28.12.80 portant nomination des Membres du Conseil  
des Ministres ;  
(/u le décret 81/017 du 26.01.81 relatif aux  
intérim des Membres du Gouvernement ;  
(/u le Protocole d'Accord du 5.8.1970 signé  
entre le Congo et l'URSS ;  
(/u la lettre 7428/MEN.DGEOC.DUB.01 du 22.11.82  
du Directeur de l'Orientation et des Bourses transmettant  
le dossier de candidature de l'intéressé ;

DECRETE :

YB

ARTICLE 1er.-En application des dispositions combinées du décret 61/143 du 27.6.61 et du Protocole d'accord du 8.8.70 susvisés, Monsieur BILLONGE Joachim, né le 10 Janvier 1953 à Brazzaville, titulaire du Diplôme d'Etudes Supérieures (DES) de Droit International, obtenu à l'Université d'Etat d'Azerbaïdjan S.M. KIROV (URSS), est intégré dans les cadres de la catégorie hiérarchie I du Personnel Diplomatique et Consulaire et nommé au grade de Secrétaire des Affaires Etrangères. Stagiaire, indice 710.

ARTICLE 2.- L'intéressé est mis à la disposition du Ministère des Affaires Etrangères.

ARTICLE 3.- Le présent décret qui prendra effet à compter de la date effective de prise de service de l'intéressé, sera enregistré, publié au JORPC et communiqué partout où besoin sera.

Brazzaville, le 2 Juin 1983

Par le Premier Ministre,  
Chef du Gouvernement

Le Ministre des Affaires  
Etrangères,



- Pierre NZE. -

- Colonel Louis SYLVAIN GOMA. -

Le Ministre du Travail et de la  
Prévoyance Sociale

Le Ministre des Finances,



- Bernard COMBE MATSI:NA. -

- Itihi Osetoumba LEKOUNZOU. -

AMPLIATIONS :

|            |   |
|------------|---|
| JORPC.     | 1 |
| DGTFP/DFP. | 3 |
| DFP/BST.   | 1 |
| D.B.       | 3 |
| D.C.F.     | 1 |
| M.A.E.     | 1 |
| DOSSIER.   | 3 |
| INTERESSE. | 1 |
| DECM/SC.   | 2 |

